





## PETITE HISTOIRE DE LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

La réforme fut implantée en 2000 suite à une réflexion du MELS sur les différents problèmes vécus dans le système scolaire, tel qu'exprimés dans les conclusions des États généraux sur l'éducation. Cette réforme était basée sur une approche très socioconstructiviste.

Cependant, Paul Inchaupé, un des membres de la Commission des États généraux sur l'éducation, a déclaré n'avoir jamais, dans le cadre de ses travaux sur la réforme du curriculum, mis de l'avant les théories menant aux approches pédagogiques qui sont actuellement imposées aux enseignantEs du Québec.

L'approche ministérielle constitue un dérapage entre les pistes de solutions fournies et l'application de la réforme. L'implantation de celle-ci, à la pièce, a empêché les enseignantEs d'avoir une vue d'ensemble et d'en évaluer les conséquences. L'engouement de ceux-ci a fait place à la déception puis à la désillusion. C'est pourquoi la lutte s'est organisée lentement au fur et à mesure de son implantation :

- Mai 2005 :** Dénonciation de la réforme pour la stopper.
- Printemps-été 2006 :** Désaffiliation des neuf syndicats dissidents et création de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).
- Novembre 2006 :** Fondation de la Coalition « Stoppons la réforme ».
- Février 2007 :** Vidéoconférence entre les enseignantEs de Genève et Montréal sur l'implantation de la réforme. Le gouvernement du canton de Genève a abandonné la réforme suite à un référendum au sein de sa population.
- Février 2008 :** Lancement du manifeste « POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE, EXIGEANTE ET CENTRÉE SUR LES CONNAISSANCES » par la Coalition « Stoppons la réforme ».
- Juin 2009 :** « *La réforme a 10 ans! Y'a pas de quoi fêter!* »  
Adoption de la « Plateforme pédagogique » qui permettra de questionner le MELS et d'apporter des solutions au cafouillage de la réforme.
- Janvier 2010 :** En lien avec la Plateforme pédagogique, entente entre l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) et la CSDM sur une position commune quant à l'évaluation des apprentissages.



BONJOUR,  
JE SUIS LE  
PERSONNAGE QUI  
ACCOMPAGNERA  
LES CHRONIQUES  
SUR LA PLATEFORME  
PÉDAGOGIQUE.



© Simon Gaudet, illustrateur

La Plateforme pédagogique (FAE) est ainsi un instrument privilégié pour corriger les dérives observées. Pour ne citer que ce point, entre 2009 et 2010, des efforts considérables ont été mis en œuvre pour remettre les connaissances au cœur de l'évaluation. Nous avons observé, depuis, la « presque » disparition de l'évaluation des compétences transversales. Hélas, certaines de ces compétences sont réapparues sous la forme de « compétences autres ».

Il est primordial de prendre conscience, dans l'exercice de notre profession, de la valeur de cet outil, qu'est la Plateforme pédagogique. Le travail ne fait que commencer...

*Les membres du Comité Vie Pédagogique sont :*

Geneviève Donato, Sophie Leroux, Carol Michaud,  
Raynald Guérette, Thérèse Prinos et Serafino Fabrizi



## L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Alors que les premières cohortes d'élèves issus du renouveau pédagogique ont fait leur entrée au secteur de l'éducation des adultes (EDA), le ministère de l'Éducation ne semble toujours pas remettre en question le fait que nous nous apprêtions à servir à ces « victimes » de la réforme une médecine à laquelle ils ont déjà goûté et qui n'a pas permis de les conduire à la réussite. Même si l'implantation de la réforme dans ce secteur fait l'objet d'un moratoire depuis plusieurs années, il semble inéluctable que nous devions bientôt sauter dans un train dont la destination est encore incertaine. Pour s'y préparer, la commission scolaire a littéralement conscrit son personnel enseignant au cours des dernières années en l'obligeant à suivre une formation sur l'enseignement stratégique et l'approche socioconstructiviste.

Cette situation illustre à merveille ce dont il est question lorsqu'on parle d'atteinte à l'autonomie professionnelle des enseignantEs, une autonomie présentée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) comme la pierre d'assise de sa plateforme pédagogique. En effet, les enseignantEs semblent avoir de moins en moins de liberté d'action et de décision quant aux façons d'enseigner. Il est question ici d'autonomie pédagogique, un principe pourtant énoncé dans la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 19) qui reconnaît aux enseignantEs le droit de diriger la conduite de chaque groupe qui leur est confié, d'établir les modalités d'interventions pédagogiques qui correspondent aux besoins et objectifs fixés pour chaque groupe ou élève et de choisir les instruments d'évaluation leur permettant de mesurer, en cours d'apprentissage, l'atteinte des objectifs. Il semble tou-

[suite à la page 3]



À tous les mois, et ce durant deux ans, je vous présenterai une chronique différente qui répond aux thèmes présentés dans la plateforme pédagogique.

À partir de cette semaine vous trouverez sur notre site Web ([www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html](http://www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html)), les fiches de la plateforme pédagogique qui correspondent à la chronique.

Je vous suggère de lire, avant tout, la fiche « Comment fonctionne ce guide » afin de bien vous familiariser avec les différents pictogrammes.

*Prof Oui-Mais*



AU COURANT DE L'ANNÉE,  
JE VAIS ME PERMETTRE  
DE PRENDRE POSITION,  
AFFIRMER DES CHOSES  
OU SEMER LE DOUTE EN  
VOUS. À LA PROCHAINE!

[suite de la page 2]

tefois que cette liberté soit souvent limitée dans les faits par l'intervention de différents acteurs du milieu (directions, MELS, commissions scolaires, conseillers et conseillères pédagogiques). De plus, le *Programme de formation de l'école québécoise*, en identifiant certaines approches pédagogiques, suggère implicitement de privilégier ces approches.

Il en va de même avec l'annonce du gouvernement Charest, en février 2011, de la décision de pourvoir toutes les salles de classe du Québec d'un tableau blanc interactif (TBI), une technologie dont on croit naïvement qu'elle pourrait contrer le décrochage scolaire. On n'aura évidemment pas cru bon, une fois encore, de consulter les enseignantEs quant aux outils pédagogiques dont ils et elles ont besoin.

Enfin, la tâche s'étant alourdie avec les années – les enseignantEs doivent, par exemple, organiser, superviser et participer à des activités étudiantes – il reste de moins en moins de temps pour réfléchir aux approches à privilégier pour instruire, mission première de l'école selon nous.

Pour la FAE et ses syndicats membres, il est clair que l'autonomie professionnelle doit être au cœur de la pratique enseignante. À nous maintenant de nous assurer que les projets éducatifs de nos établissements ne soient pas contraignants en ce sens et qu'ils laissent place à la formation, à l'expertise et à la créativité du personnel enseignant.



## LES MISSIONS DE L'ÉCOLE ET LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation reprend les missions de l'école (instruire, socialiser, qualifier) qui, elles, sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*.

Chaque mission peut se traduire ainsi :

**INSTRUIRE** = les savoirs  
**SOCIALISER** = les savoir-être  
**QUALIFIER** = les savoir-faire

Depuis l'implantation de la réforme, les programmes insistent beaucoup plus sur la démarche que les enseignantEs doivent utiliser que sur les connaissances que les élèves doivent acquérir. De plus, l'approche par compétence priorise la qualification, donc l'enseignement de SAVOIR-FAIRE (les compétences) plutôt que l'enseignement des SAVOIRS (les connaissances).

Selon le MELS, la *Progression des apprentissages*, publiée récemment pour chacune des matières, vient préciser les connaissances que les élèves doivent acquérir.

En réalité, ce document ne vient nullement identifier quelles sont les connaissances prioritaires, secondaires ou celles qui relèvent de l'enrichissement.

Quant au volet « socialiser », c'est-à-dire l'enseignement de SAVOIR-ÊTRE ou socialisation, il prend beaucoup d'importance, surtout dans les classes où l'on retrouve plusieurs élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Avec la réforme, on nous a imposé une approche pédagogique mettant l'accent sur la qualification et la socialisation au détriment de l'instruction.

Certains diront : « *Oui, mais moi, j'ai toujours continué à faire ce que je veux dans ma classe* ».

**Attention !** Pensez seulement à quel point nos élèves sont de plus en plus faibles depuis l'arrivée de la réforme. Pensez aussi aux évaluations (ou SAÉ) qui nous sont imposées : les grilles d'évaluation sont subjectives et on nous impose une démarche. Par exemple, en français au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, l'obligation d'évaluer la compétence ORAL avant la compétence LECTURE en fin d'année.

La plateforme pédagogique que nous avons adoptée en juin 2009 propose un programme de formation axé sur les connaissances, mais aussi de rééquilibrer les types d'apprentissage (savoir, savoir-faire, savoir-être) en fonction des matières, des niveaux et des élèves.

Quant aux évaluations, une partie importante devrait porter sur les connaissances, ce qui contribuerait à la constitution d'un bagage commun et uniforme chez tous les élèves, peu importe l'école qu'ils fréquentent.

Certains diront qu'il est faux de prétendre qu'en enseignant et en évaluant les compétences, on ne tient pas compte des connaissances. Il faut garder en tête que, dans notre pratique, aucune base commune de connaissances n'est assurée, puisqu'on ne les évalue pas spécifiquement.

En redonnant aux connaissances une place prépondérante dans les programmes, nous nous réapproprions notre autonomie et notre pouvoir de décider la façon dont nous voulons organiser et transmettre notre matière.

N'oubliez pas de consulter, pour plus d'informations, les fiches de la plateforme que vous trouverez en allant à l'adresse suivante : [WWW.SEPI.QC.CA/13-DOSSIERS/PLATEFORME.HTML](http://www.sepi.qc.ca/13-DOSSIERS/PLATEFORME.HTML).

Comme enseignantE, je veux connaître la destination, là où je dois amener mes élèves, mais je veux pouvoir décider du chemin

que je veux emprunter pour m'y rendre !



Comité Vie pédagogique

Sophie Leroux, Raynald Guérette, Geneviève Donato, Carol Michaud, Serafino Fabrizi et Thérèse Prinos



### RÉFÉRENCE

Fiche 2 (La formation générale des jeunes) du cartable de la FAE comportant les fiches de la plateforme pédagogique.



## L'ANNUALISATION DU CONTENU ET L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Depuis l'implantation de la réforme, nous connaissons aux secteurs du primaire et du secondaire une organisation des apprentissages et de l'évaluation par cycle. Auparavant, l'organisation par cycle servait plus à des fins administratives que pédagogiques.

Dans les programmes de formation, les apprentissages sont organisés en trois cycles de deux ans au primaire alors qu'au secondaire le premier cycle s'organise sur deux ans (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire) puis sur un deuxième cycle de trois ans (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire).

Dans les programmes et la progression des apprentissages, on constate un déséquilibre des contenus à enseigner à chacun des cycles (sauf au deuxième cycle du secondaire où les contenus sont annualisés). Généralement, en première année du cycle, très peu de directives sont données quant aux objectifs qui doivent être atteints, alors que la deuxième année du cycle est surchargée. Il revient donc aux enseignantEs de se réunir en équipe-cycle pour planifier la répartition des contenus.

L'organisation des programmes par cycle favorise la promotion automatique d'une année à l'autre à l'intérieur d'un même cycle puisqu'on présume que l'élève pourra rattraper son retard. Or, on constate que de plus en plus d'élèves accumulent des retards académiques. Retards d'autant plus importants qu'ils portent maintenant sur deux années plutôt qu'une.

Pour corriger la situation, la plateforme pédagogique de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) propose d'annualiser le contenu des programmes ainsi que l'évaluation des apprentissages.

En voici les nombreux avantages :

- Préciser clairement les attentes pour chacune des années d'études;
- Aider à la planification de l'enseignement et de l'évaluation;
- Assurer la transmission d'un bagage cohérent et commun d'apprentissages;
- Faire un meilleur suivi auprès des élèves s'il y a un changement d'école;

- Dégager les enseignantEs des interminables rencontres de concertation;
- Reprendre le contrôle sur les aspects du programme, vus ou à revoir.

Ainsi, les élèves auront la chance de consolider leurs apprentissages et les enseignantEs seront en mesure d'intervenir plus rapidement et de manière ciblée sur des aspects spécifiques du programme.

Comité Vie pédagogique

Sophie Leroux, Raynald Guérette, Geneviève Donato, Carol Michaud, Serafino Fabrizi et Thérèse Prinos

SAVIEZ-VOUS QUE L'ENTENTE  
NATIONALE CONCLUE EN  
2011 (ANNEXE XIX) PERMET  
DORÉNAVANT QU'UN ENFANT, DÈS  
LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE,  
SOUS CERTAINES CONDITIONS,  
SOIT RECONNU COMME ÉLÈVE EN  
DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE?



### RÉFÉRENCE

Fiche 2.2: *L'annualisation du contenu et de l'évaluation des apprentissages* disponible dans le cartable de la FAE comportant les fiches de la plateforme pédagogique ou encore sur notre site Web à l'adresse suivante: [www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html](http://www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html).



## LE PASSAGE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE, LE REDOUBLEMENT ET LA CLASSE SPÉCIALISÉE

Qui n'a pas déjà eu un élève ayant plusieurs lacunes dans ses apprentissages ? Qui ne s'est pas déjà posé la question : « Mais que fait-il dans ma classe ? ».

Eh bien, tout ça fut rendu possible par la réforme de notre cher ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui a, en premier lieu, interdit le redoublement dans toutes les classes du Québec. Suite à de nombreux questionnements sur la place publique, on a permis de nouveau le redoublement, mais *une seule fois au primaire et au premier cycle du secondaire*.

Attention! Lorsque nous osons proposer cette mesure, notre jugement professionnel est remis en question par des gestionnaires qui doivent respecter les coupures budgétaires.

De toute façon, les profs ne sont-ils pas capables de faire de la différenciation pédagogique dans des groupes n'excédant pas 38 élèves ? Cette façon de voir a fait en sorte que plusieurs classes spécialisées sont disparues.

LES PARENTS ONT LE DERNIER MOT QUANT AU REDOUBLEMENT OU À LA FRÉQUENTATION D'UNE CLASSE SPÉCIALISÉE POUR LEUR ENFANT. CECI N'EST PAS MIS EN CAUSE.

CEPENDANT, UNE TELLE RECOMMANDATION REPOSE TOUT DE MÊME EN BONNE PARTIE SUR L'EXPERTISE DU PROF, QUI CONNAIT LES FORCES ET LES FAIBLESSÉS DE L'ÉLÈVE QU'IL CÔTOIE AU QUOTIDIEN, ET QU'ON REMET TROP SOUVENT EN QUESTION.

QUANT À L'ESTIME DE SOI, CROYEZ-VOUS QU'ON VALORISE UN ENFANT EN LUI FAISANT VIVRE DES ÉCHECS EN LE MAINTENANT EN CLASSE RÉGULIÈRE ?

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), par le biais de la plateforme pédagogique, propose des solutions au problème :

- 1- Fixer un seuil de réussite. Même si le MELS en a implanté un en 2011 (60 %) celui-ci n'a aucune incidence sur la promotion, car chaque école a ses propres règles de passage et un gestionnaire qui peut à l'occasion vouloir bien paraître.
- 2- Au primaire, l'élève pourrait redoubler plus d'une fois, mais avec des *mesures de soutien* et, si cela est pertinent, la deuxième année du redoublement pourrait être remplacée par la fréquentation d'une classe spécialisée.
- 3- On pourrait diriger en classe spécialisée tout élève ayant accumulé deux ans de retard dans ses apprentissages sans passer par le redoublement.

Toutes ces orientations tiennent compte du jugement professionnel des enseignantEs.

En fait, le gouvernement a réalisé, en 11 ans, des économies de cinq milliards sur le dos des enfants. Est-ce une réelle économie à long terme ? La société en sort-elle gagnante ?

Des idées sont proposées dans la plateforme pédagogique, il ne s'agit que de les promouvoir et de se mobiliser pour faire avancer les choses.

Comité Vie pédagogique

Sophie Leroux, Raynald Guérette, Geneviève Donato,  
Carol Michaud, Serafino Fabrizi et Thérèse Prinos



### RÉFÉRENCE

Fiche 2.3: *Le passage d'une année à l'autre, le redoublement et la classe spécialisée* disponible dans le cartable de la FAE comportant les fiches de la plateforme pédagogique ou encore sur notre site Web à l'adresse suivante: [www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html](http://www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html)



## LA DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE ET L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Qu'est-ce qu'on entend par différenciation pédagogique? Curieusement, c'est une approche plutôt qu'un remède. Ce n'est pas une panacée, mais une méthode qui existe depuis la nuit des temps. Qui parmi les enseignantEs n'a pas déjà varié sa façon de présenter la matière pour rejoindre le maximum d'élèves? Qui n'a pas essayé, lors des récupérations, une approche différente pour aborder les mêmes sujets? Alors vous en faites de la différenciation! Cependant, celle-ci est inefficace malgré l'expérience et l'expertise des enseignantEs lorsque la composition des groupes devient invivable. Il y a par exemple cette situation d'un groupe très hétérogène, disparate tant au niveau des apprentissages que du comportement. Bref, dans bien des cas, la classe ressemble davantage à une classe d'adaptation scolaire, à la différence qu'elle possède le ratio d'une classe ordinaire.

Dans une optique purement économique, il semble normal pour le ministère de transformer progressivement les enseignantEs en spécialistes en adaptation scolaire, mais cette voie n'est pas sans risque pour la réussite de l'ensemble des élèves du secteur régulier. La différenciation, pour unE enseignantE de l'adaptation scolaire, est probablement une approche fondamentale lorsqu'il s'agit d'interagir efficacement avec les élèves sous sa charge, mais pour ceux et celles du régulier, ce n'est qu'un outil au sein d'un ensemble de pratiques pédagogiques. L'emphase est assurément différente quand on considère les besoins du groupe et ceux de chaque élève.

Lorsque les services d'appui sont dispensés par des généralistes, les économies sont, nous le croyons, illusoire car rien ne peut remplacer le soutien de spécialistes en la matière. Les enseignantEs du champ 1 ont, dans ce domaine, une façon de faire nettement plus efficace. Il ne faut toutefois pas perdre de vue le groupe dans son ensemble pour les classes ordinaires.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) nous indique, dans la plateforme, que la différenciation n'est pas une mesure de soutien. Cependant, les élèves en difficulté sont en droit de recevoir des services de soutien adéquats comme le redoublement, qui doit être envisagé dans certains cas, et la fréquentation de classes spécialisées sous la responsabilité d'enseignantEs qui ont la formation et qui ont fait le choix professionnel et personnel d'enseigner en adaptation scolaire.



### RÉFÉRENCE

Fiche 24: *La différenciation pédagogique et l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)* disponible dans le cartable de la FAE comportant les fiches de la plateforme pédagogique ou encore sur notre site Web à l'adresse suivante: [www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html](http://www.sepi.qc.ca/13-dossiers/plateforme.html)

EXIGE-T-ON D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE D'ÊTRE UN ONCOLOGUE OU UN CARDIOLOGUE? POURQUOI DEMANDER AUX ENSEIGNANT(ES) DES CLASSES ORDINAIRES D'ÊTRE DES SPÉCIALISTES DE L'ADAPTATION? SERAIT-CE POUR PALIER AU MANQUE DE PROFESSIONNEL(LE)S? OU ENCORE POUR JUSTIFIER LE MAINTIEN DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ EN CLASSE ORDINAIRE?



Le journal **TCDC** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2500 exemplaires, le **TCDC** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPi).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

**Vous désirez recevoir le TCDC par courriel?**  
 Inscrivez-vous à notre liste de distribution!

L'inscription se fait à partir de la page d'accueil de notre site Web au [www.sepi.qc.ca](http://www.sepi.qc.ca).

**Commentaires et/ou suggestions**  
 Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île  
 745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514.645.4536 | Téléc. : 514.645.6951  
 Par courriel : [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)



PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT...  
**RECYCLEZ CE DOCUMENT**



Ce journal est imprimé sur un papier certifié EcoLogo, blanchi sans chlore, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir d'énergie biogaz.